

Séance du vendredi 14 janvier 2022 à 20h

---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Dietwiller,

**Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ**

**Etaient présents :** Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, M. Richard LIEBY, adjoints M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Raymonde SEILER procuration à Emmanuelle BONDUELLE

André BECK procuration à Richard LIEBY

Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF

Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM

Benoît ROELLINGER procuration à Elodie GERUM

**Absents excusés sans procuration : néant**

**En présence de : néant**

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

---

Convocation du 7 janvier 2022

### **3. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Les modifications concernent essentiellement :

- le changement de dénomination, le Syndicat se nommera 'Territoire d'Energie Alsace'
- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux
- la suppression de la réunion annuelle d'information.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;
- demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 20/01/2022